

Commune D'ETALLE

Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quelque soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à assister à la séance du conseil qui aura lieu le 26 septembre 2013 à 20 H 00 à Etalle (maison communale).

Le Directeur Général f.f.



Le 16 septembre 2013

Le Bourgmestre,

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1. Approbation compte communal - exercice 2012
2. Subsidés de fonctionnement aux associations – Exercice 2013
3. Fabrique d'église de Fratin – Avis compte – exercice 2012
4. Vente de bois à Vresse-sur-Semois - Approbation état de martelage et -conditions de vente
5. Déclaration de politique générale du logement - Adoption
6. Approbation plan d'investissement communal 2013-2016 - Ratification
7. Droit de tirage 2^{ème} partie : voiries Vance – Buzenol – Approbation cahier spécial des charges et choix mode de passation du marché
8. Plan trottoir : approbation cahier spécial des charges et choix mode de passation du marché
9. Vente terrain communal à Etalle
10. Service Incendie recrutement pompiers volontaires et professionnels
11. Ratification ordonnances de police
12. Approbation procès-verbal séance précédente

Séance à huis clos

13. Personnel communal : ratification décisions
14. Personnel enseignant : ratification décisions
15. Service Incendie : démission pompier volontaire